

Déclaration des élus CGT lors de la consultation sur l'avenant n°2 à l'accord d'adaptation du 24 novembre 2005 relatif au budget des ASC de la société Thales Services (CE ordinaire du 21 juillet 2015)

Nous considérons que l'augmentation de la dotation CE qui est proposée ne devrait avoir aucun lien avec la négociation ayant conduit à supprimer le PMSS comme salaire d'embauche plancher des I/C en forfait heures.

Cette suppression de la référence au PMSS constitue pour nous une régression sociale, et proposer en échange une augmentation de la dotation CE relève d'une démarche de chantage caractérisé à laquelle nous ne céderons pas.

De ce fait, les élus CGT voteront contre ce projet d'avenant.